Fiche de liaison n°4 – GUIDE Famille – niveau 3^e

ORIENTATION – Phase définitive (3^e trimestre ou 2nd semestre)

Connexion à un compte EDUCONNECT

Pour cette phase définitive (3^e trimestre ou 2nd semestre) de la procédure d'orientation, les modalités de connexion au Service en Ligne Orientation (SLO) sont identiques à celles de la phase provisoire (2^e trimestre ou 1^{er} semestre).

Chaque phase peut être gérée par un représentant légal différent. Les choix définitifs (3^e trimestre) peuvent ainsi être saisis par le parent qui n'a pas fait la saisie en phase provisoire (2e trimestre). Une phase renseignée par un représentant ne peut en revanche être modifiée que par ce représentant. Les saisies effectuées sont en lecture seule pour le second parent et l'élève.

Les réponses aux conseils de classe pourront être effectuées indifféremment par l'un ou l'autre des représentants légaux.



* Accès au service ORIENTATION

 Portail famille – Accès au service ORIENTATION – Saisie des choix définitifs (3^e trimestre)



A compter du 09/05/2022 jusqu'au 28/05/2022

Accusé réception des avis de la phase provisoire :

Retour des représentants légaux sur l'orientation



La saisie des choix définitifs est possible uniquement après avoir accusé réception de l'avis du conseil de classe pour la phase provisoire (2^e trimestre). Si le parent qui a saisi les intentions provisoires n'a pas accusé réception de l'avis du conseil de classe, le parent qui se connecte pour la phase définitive doit le faire avant de pouvoir saisir les choix définitifs d'orientation.

Saisie des choix définitifs:

Un seul des représentants légaux de l'élève peut effectuer la saisie des choix définitifs. Cette saisie suit le même déroulement que la saisie des intentions provisoires (2^e trimestre), que ce soit pour la 2^{de} générale et technologique – 2^{de} STHR ou la voie professionnelle.



Phase provisoire Avis provisoires Après le conseil de classe du 2^e trimestre



Phase définitive Propositions Après le conseil de classe du 3^e trimestre

Vous formulez vos choix définitifs qui seront étudiés par le conseil de classe du troisième trimestre. Vous pourrez alors consulter les propositions émises par ce dernier et y répondre.

Vous pouvez avec votre enfant vous informer sur les établissements proposant les formations envisagées et conseillées par le conseil de classe en consultant les offres de formations après la 3^e dans le <u>service en ligne</u> <u>affectation 2^e</u>.

Je formule les choix définitifs d'orientation



Choix définitifs

Troisième trimestre DEMANDE(S) DES REPRÉSENTANTS LÉGAUX / Choix définitif(s).

Ū		
Vous devez valider vos choix définitifs afin qu'ils soien compte.	t pris en	
Vous devez obligatoirement saisir une voie d'orientation. Vous pouvez en saisir jusqu'à 3. Leur ordre d'affichage correspond à votre ordre de préférence. + Ajouter un choix définitif	Le bouton « +. définitif » ouvre ur la sélection d'une jusqu'à 3 choix p doivent être v enregistrées.	Ajouter un choix le pop-up qui permet e voie d'orientation, lossibles. Les choix alidés pour être
Annuler Valide	r les choix définitifs	Vous devez saisir au moins
Cette procédure de dialogue ne s'applique pas au redoublement exceptionnel décidé par aux parcours particuliers hors système éducatif (services médicalisés, sociaux) pour lesqui existe par ailleurs. Si vous êtes dans une de ces situations, veuillez contacter le chef d'étable Rang 1	le chef d'établissement, pi els une procédure spécifique lissement.	1 choix définitif. Vous pouvez en saisir jusqu'à 3 (2 ^{de} générale et technologique ou 2 ^{de} STHR, 2 ^{de} professionnelle,
Les champs suivis d'une étoile sont obligatoires.		^{1re} année de CAP). Leur ordre d'affichage
Veuillez sélectionner une voie d'orientation : (*)		correspond à votre ordre de préférence.
2de generale et technologique ou 2de STHR STHR : Sciences et Technologies de l'Hôtellerie et de la Restauration		Les choix peuvent être modifiés iusqu'à la
1re année de CAP Annuler	Valider	fermeture du service en ligne Orientation, à la date indiquée par le chef d'établissement.

Choix d'orientation vers la 2^{de} générale et technologique ou STHR

	Fermer ×	
\rightarrow Rang 1		
Les champs suivis d'une étoile sont obligatoires.		3

Choix d'orientation vers la Voie professionnelle (2^{de} professionnelle ou 1^{re} année de CAP)

	Les champs suivis d'une étoile sont obligatoires.	
	Veuillez sélectionner une voie d'orientation : (*)	
	O 2de générale et technologique ou 2de STHR STHR : Sciences et Technologies de l'Hôtellerie et de la Restauration	
	2de professionnelle	
	1re année de CAP	En cochant 2 ^{de} professionnelle ou 1 ^{re} année de CAP, vous
	2 ^{de} professionnelle :	formation qui intéresse votre enfant. Il s'agit d'un champ libre
	Vous pouvez préciser la/les spécialité(s) ou famille(s) de métiers (256 caractères maximum) :	dans lequel vous pouvez noter ce que votre enfant souhaite.
		d'avoir des précisions sur son
Vous pouvez cocher le statut envisagé pour la formation professionnelle (statut scolaire / statut d'apprenti).	 Sous statut scolaire Votre enfant reste élève; il suit des enseignements généraux et professionnels au lycée professionnel ; il effectue des périodes de formation (stages) en entreprise de plusieurs semaines durant son cursus de formation. Sous statut d'apprenti Votre enfant devient apprenti et est considéré comme un salarié avec un contrat de travail. Son temps de formation est partagé entre un centre de formation d'apprentis (CFA) et une entreprise. Votre enfant doit dès maintenant se mettre à la recherche d'un employeur. Il peut être accompagné dans cette démarche par le CFA. 	projet d'orientation.
4	Annuler Valider	

Validation des choix définitifs:



\odot	
Vous devez valider vos choix définitifs afin q compte.	ıu'ils soient pris en
Vous devez obligatoirement saisir une voie d'orientation. Vous pouvez en saisir jusqu'à 3. Leur ordre d'affichage correspond à votre ordre de préférence.	
Rang 1 2 ^{de} professionnelle	
Rang 2 2 ^{de} générale et technologique ou 2 ^{de} STHR	★ Le récapitulatif des choix définitifs saisis est affiché et doit
+ Ajouter un choix définitif	etre valide pour etre enregistre.
Annuler Valider les	choix définitifs

Un récapitulatif est affiché après la validation de la saisie des choix définitifs. Ils peuvent être modifiés, reclassés ou supprimés jusqu'à la fermeture du service en ligne Orientation à la date indiquée par votre établissement. En parallèle, un courriel avec le récapitulatif des choix définitifs est transmis à chaque représentant légal.

Modification de vos choix définitifs possible jusqu'au

28/05/2022

Rappel : seul le représentant ayant saisi les choix définitifs peut apporter des modifications. Les choix saisis sont en consultation pour l'autre représentant légal et l'élève.

Si le représentant légal qui n'a pas effectué la saisie veut apporter des modifications, il peut se rapprocher du représentant légal qui a saisi les choix définitifs. En cas désaccord, il est demandé de prendre l'attache du chef d'établissement.

Un mail récapitulatif est envoyé aux deux représentants légaux, lorsque celui qui a effectué ou modifié la saisie se déconnecte de sa session.

Si le représentant légal ne valide pas les choix saisis, ceux-ci ne seront pas enregistrés : il n'y aura pas de mails récapitulatifs.

Consultation et réponse aux propositions du conseil de classe :

A compter du 13/06/2022 et jusqu'au 30/06/2022



Actualités Bourse de lycée	Phase provisoire Intentions Courant 2 ^e trimestre	Phase provisoire Avis provisoires Après le conseil de classe du 2º	Phase définitive Choix définitifs Courant 3º trimestre	Phase définitive Propositions Après le conseil de classe du 3 ^e
Orientation		trimestre		trimestre
Fiche de renseignements	Le conseil de classe a étudié réponse : • d'accord : la proposition di	vos choix et vous pouvez con u conseil de classe devient la	nsulter ses propositions définiti décision d'orientation, notifié	ves et donner votre e par le chef
	 pas d'accord : le dialogue d 	ontinue, prenez contact ave	c le chef d'établissement.	
_	Je cons	ulte et je réponds aux p	oropositions du conseil d	e classe





NOUVEAU ! L'un ou l'autre des représentants légaux peut répondre aux propositions du conseil de classe (cocher la ou les case(s) correspondante(s)) :

- En acceptant une ou plusieurs voies pour lesquelles le conseil de classe a répondu « oui » ou une ou plusieurs des voies non demandées par la famille mais proposées par le conseil de classe;
- Ou en refusant toutes les propositions du conseil de classe (dans ce cas, la famille prend contact immédiatement avec le chef d'établissement).

Si le parent quitte la page sans répondre aux propositions du conseil de classe, une fenêtre pop-up s'ouvre pour l'avertir :

Trainiama	trimantra au ananand ar	mostra (DRODOCI	TION(C) DODIENT	TATION DU OG
Vous n'avez pas répond	du aux propositions du cons	seil de classe, êtes-vo	ous sûr de vouloir qu	litter cette page '
			OK	Annular

Si ACCORD avec les propositions :

Une fois validée, la réponse n'est plus modifiable et tous les représentants légaux ainsi que l'élève peuvent la consulter.



Un courriel est envoyé à chaque représentant légal pour confirmation de la réponse donnée et pour information de la décision d'orientation.



Objet : [ORIENTATION] Acceptation de la proposition du conseil de classe

Bonicur

Suite à la démarche effectuée en ligne le 26/01/2022 à 16:25 par Prénom NOM, nous vous confirmons par ce message que la(les) proposition(s) suivante(s) du conseil de classe pour l'élève Prénom NOM a(ont) été acceptée(s) :

- Ire année de CAP
- 2de professionnelle

Celle(s)-ci devient(nent) décision(s) d'orientation définitive(s) prise(s) par le chef d'établissement. Tous les représentants légnex sont informés de cette validation. Pour toute question vous pouvez prendre contact avec le chef d'établissement.

Si DESACCORD avec les propositions :



Un courriel est envoyé à chaque représentant légal pour confirmation de la réponse donnée et pour les inviter à prendre contact avec le chef d'établissement.

Objet : [ORIENTATION] Refus de la proposition du conseil de classe

Bonjour,

Suite à la démarche effectuée en ligne le 26/01/2022 à 16:39 par Mr Prénom NOM, nous vous confirmons par ce message que la(les) proposition(s) suivante(s) du conseil de classe pour l'élève Prénom NOM a(ont) été refusée(s) :

2de professionnelle

Tous les représentants légaux sont informés de ce désaccord. Vous devez immédiatement prendre contact avec le chef d'établissement.

Une procédure « papier » sera mise en place par l'établissement en cas de désaccord avec le chef d'établissement et la saisie éventuelle de la commission d'appel.